

Décision

Générale

colonial

Décision n° 58-419-1931 Permissions.

n° 58-419-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 octobre 1931

Numéro JO

n° 419 du 31/10/1931

Date du numéro

31 octobre 1931

TEXTE INTÉGRAL

une permission de quinze jours, pour en jouir à Djibouti, est accordée à M. Rivière, adjoint principal des services civils, à compter du 26 octobre 1931, M. Rivière assurera, toutefois, durant sa permission, l'établissement des actes d'état civil et l'instruction des affaires correctionnelles du ressort du tribunal du 1er degré dont il a la charge.